

Groupe Scolaire Primaire Bruyères - Travaux de mise en sécurité - Adoption du programme de travaux - Demandes de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Suite à différents avis de la Commission de Sécurité (Visites périodiques et instruction de Dossiers de Déclaration de Travaux) concernant le Groupe Scolaire Primaire Bruyères, un diagnostic technique a été commandé au bureau de Contrôle Technique APAVE.

Sur la base de ce document, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé pour retenir un bureau d'études pluridisciplinaire chargé du dossier de mise en sécurité. Le Cabinet CHOLLEY, associé au bureau d'études CORNET a été retenu par la Commission Municipale d'Appel d'Offres, le bureau SOCOTEC assurant pour sa part une mission de contrôle technique.

Le programme de travaux proposé par le bureau d'études, et validé par le contrôleur technique, est le suivant :

- Mise en place d'une alarme de type 1 avec détecteurs automatiques dans la totalité de l'établissement ; l'ensemble des portes coupe-feu sera asservi à l'alarme incendie (cette alarme est proposée en mesure compensatoire à l'impossibilité constatée de mettre le bâtiment en conformité en matière de stabilité au feu).
- Déplacement des réseaux et armoires électriques situés dans les cages d'escaliers.
- Encloisonnement à tous les niveaux des éléments et espaces techniques classés au regard de la réglementation comme éléments à risque moyen ou important (armoires électriques, sous-station de chauffage, locaux de stockage, etc.).
- Réfection des installations électriques.
- Mise en place d'un balisage de sécurité de type C dans les escaliers et les dégagements horizontaux.
- Mise en place d'un désenfumage par commande gaz dans les cages d'escaliers.
- Travaux d'accompagnement de peinture et faux-plafonds.

Parallèlement à cette étude, des travaux ont été entrepris au niveau des portes de recoupement des circulations et d'encloisonnement des cages d'escaliers (portes coupe-feu avec ferme-porte).

Le montant estimatif de l'opération est le suivant :

- Honoraires BET	210 000 F TTC	(32 014,29 €)
- Honoraires Cont. Techn. + SPS	50 000 F TTC	(7 622,45 €)
- Montant des travaux	1 740 000 F TTC	(265 261,29 €)
TOTAL	2 000 000 F TTC	(304 898,03 €)

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Septembre 2001 :
Remise du Dossier de Consultation des Entreprises
Dépôt du Dossier de Déclaration de Travaux
- Octobre 2001 : Lancement de l'avis d'appel public à la concurrence

- Novembre 2001 : Choix des entreprises titulaires des marchés de travaux
- Décembre 2001 : Délivrance des ordres de service, notifications des marchés et préparation du chantier
- Durée prévisionnelle des travaux : 6 mois (obligation de réaliser les travaux par phases en site occupé).

Un crédit de 1 500 000 F (228 673,53 €) a été inscrit au Budget Primitif 2001.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme et le calendrier des travaux,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés de travaux, le (ou les) ordres(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget 2001,
- inscrire au budget 2002 le complément de financement,
- solliciter les subventions de l'Etat, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs et de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- inscrire le montant des subventions par décisions modificatives au budget de l'exercice courant dès réception des notifications attributives en recettes au chapitre 90.213.1321/1322/ 1323/1325.01760.33000 et le réaffecter en dépenses au chapitre 90.213.2313.01760.33000.

«M. LE MAIRE : C'est vrai que la réglementation a beaucoup évolué ces dernières années et nous devons absolument faire ces travaux. Certains bâtiments ont été remis aux normes de sécurité il y a très peu de temps d'ailleurs mais ça devient tellement complexe. Or dans ce domaine-là s'il y a un accident c'est le Maire qui est là encore en première ligne, donc j'ai demandé qu'on ne lésine pas sur la sécurité. Pour les quatre rapports qui suivent, s'il y a des questions, on répondra au fur et à mesure.

M. Christophe LIME : Je voulais le dire tout à l'heure parce que M. POCHARD a dit : il y a eu une bonne parole ce soir, c'était celle de Mme WEINMAN sur...

M. LE MAIRE : Entre autres.

M. Christophe LIME : -je n'ai pas entendu le entre autres, j'ai une oreille un peu sélective aussi- sur les investissements qui sont à réaliser à l'intérieur de la ville. Je tiens quand même à la rassurer ce soir, la Ville investira environ 6 % de ses possibilités et je n'ai pas l'impression qu'elle va se ruiner, donc nous sommes extrêmement vigilants et si on ne fait pas ces investissements-là, c'est des gens qui peuvent être un jour ou l'autre en manque de sécurité».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Patrimoine et Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 9 octobre 2001.